Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 063-256303520-20200226-2020_3-DE

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Séance de l'assemblée Délibérante du 26 février 2020 Délibération n°03/2020

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le jeudi 20 février deux mille vingt, s'est réuni à 18h, le mercredi 26 février deux mille vingt, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
DEMERE Jean-François
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
SALLES Daniel
DELETANG Claude
BLANCHET Roland

Titulaires excusés :
GUILLAUME Gérard
BERNARD Françoise
PETEL Gilles
BRANLARD Gérard

Suppléants présents :
HENRION Colette

Suppléants excusés :
AUBIER Claude
BLANCHAMP Gérard
GUELON René
ARDOUREL Sylvie
DUPECHER Pierre
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
DUMAS Olivier

Représentation : En l'absence de M. Gilles PETEL, son suppléant M. DUPECHER Pierre a un droit de vote.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
Reçu en préfecture le 04/03/2020
Affiché le
ID : 063-256303520-20200226-2020_3-DE

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
10	8	1			8	**8**	**0**	**0**

Objet : Affectation de Résultats de l'exercice 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Le Comité Syndical du S.E.A.T. constate pour l'exercice 2019 :

- Un déficit d'exécution de la section de fonctionnement de : - 90 210,13 €
- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : - 48 137,89 €

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'affecter** la somme de - 199 882,92 € compte-tenu du déficit de fonctionnement antérieur de - 109 672,79 € au compte 002 excédent antérieur reporté, en section de fonctionnement au budget primitif 2020,
- **D'affecter** la somme de - 7 595,60 €, compte-tenu de l'excédent d'investissement antérieur de 40 542,29 € au compte 001 excédent reporté en section d'investissement au budget primitif 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * S.E.A.T. * MOND'ARVERNE COMMUNAUTE